

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Sauliac-sur-Célé

du samedi 25 avril 2026

Présents : William JEANNE, Nanou SONEGO, Stéphane SEGALA, Isabelle PAILLER, Erwan LECONTE, Eric BORDAS, Fabienne LAMBOLEZ, Thierry DULAC, Sophie SONEGO

Excusée : Gaëlle VOISIN

La séance publique est ouverte par William JEANNE, maire, à 17h30.

Sur sa proposition, Fabienne LAMBOLEZ est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune, et un exemplaire papier mis à disposition au secrétariat de la mairie.

2. Délégations du conseil municipal au maire

Le maire dispose de qualité d'un certain nombre d'attributions, en vertu de l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L. 2122-22 permet au conseil municipal de lui déléguer, pour la durée de son mandat, des attributions supplémentaires.

Sur ce fondement, il est proposé au conseil municipal de déléguer à William JEANNE :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et l'édition de tous les actes de délimitation des propriétés communales (article L. 2122-22, 1°) ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie (2°) ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°) ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (5°) ;
- la passation de contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats (6°) ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (7°) ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8°) ;

- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9°) ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (10°) ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (11°) ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés (12°) ;
- l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ainsi que l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 2112 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil municipal (15°) ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle (16°) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal, fixé à 150 000 euros (20°) ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (21°) ;
- l'admission en non-valeur des titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seul fixé par délibération du conseil municipal (200 euros), qui ne peut être supérieur à un seul fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation (30°) ;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Information sur les délégations du maire aux adjoints

Le maire informe le conseil des délégations qu'il a accordées à ses trois adjoints :

- à Isabelle PAILLER, 1ère adjointe : administration générale, état civil, urbanisme, finances ;
- à Stéphane SEGALA, 2ème adjoint : suivi des travaux communaux, voirie ;
- à Nanou SONEGO, 3ème adjointe : gestion du cimetière, syndicat départemental d'élimination des déchets (SYDED du Lot), aspects « règlement général sur la protection des données » (RGPD).

Il est suggéré d'étendre la délégation de Stéphane SEGALA à l'obligation légale de débroussailler, ce qui est accepté par l'intéressé.

Par ailleurs, il est précisé que Nanou SONEGO ne peut être désignée en qualité déléguée à la protection des données (DPO) de la commune, compte tenu des préconisations de la

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui proscrit la désignation de conseillers municipaux pour l'exercice de cette fonction.

4. Augmentation du nombre d'heures de travail de Didier Miquel

Avec l'arrivée des beaux jours, il est nécessaire de mettre en service les sanitaires de l'aire de repos. Cette fonction était précédemment assurée par Michel Carthoux et Yves Segond en dehors des mois de juillet et août, pendant lesquels l'entretien des sanitaires est assuré par Sylvain Yousef conformément à la convention qui le lie à la commune pour l'exploitation de la buvette de la plage.

L'objectif à terme, compte tenu de la fréquentation constatée, est d'accroître la période d'ouverture des sanitaires, depuis les congés de Pâques jusqu'à la Toussaint. Cette année, l'ouverture n'aura lieu que le 1^{er} mai.

Il est porté à la connaissance du conseil que Didier Miquel est disposé à accepter d'assurer, hors les mois de juillet et août, l'entretien des sanitaires selon une fréquence quotidienne lors des week-end et jours fériés, et un jour sur deux en semaine, ce qui représenterait en moyenne 4 passages par semaine. Considérant le temps estimé à ½ heure par passage, il est proposé d'augmenter son contrat de travail, qui est actuellement de 10 heures par semaine, de deux heures supplémentaires. Il lui sera également demandé d'améliorer l'entretien des abords de la mairie (passage des marches au Kärcher, notamment).

Le conseil fait part de sa grande satisfaction quant à la qualité du travail accompli par Didier Miquel.

La proposition d'augmentation horaire est adoptée à l'unanimité.

William JEANNE indique par ailleurs mettre à l'étude le principe d'une augmentation de la participation forfaitaire de la commune (aujourd'hui 15 euros) de la cotisation acquittée par Didier MIQUEL pour sa protection complémentaire santé (mutuelle). Ce point sera évoqué lors d'une prochaine réunion du conseil.

5. Désignation des représentants de la commune dans les commissions et organismes extérieurs

Il convient de procéder, en application de l'article L. 2121-33 du CGCT, à la désignation de représentants de la commune plusieurs organismes extérieurs. Il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, qui ont fait l'objet d'échanges préparatoires entre les membres du conseil.

Compte tenu de quelques ajustements proposés en séance, sont approuvées à l'unanimité les désignations suivantes :

1° Auprès des 11 commissions thématiques du Grand Figeac :

- Habitat, aménagement (numérique, cœurs de village), politiques contractuelles du territoire, Urbanisme : titulaire Isabelle PAILLER, suppléant Stéphane SEGALA ;
- Planification, urbanisme, mobilité (nouvelle commission) : titulaire Isabelle PAILLER, suppléant Stéphane SEGALA ;

- Voirie, éclairage public, bâtiments et déchets ménagers : titulaire Stéphane SEGALA, suppléant Nanou SONEGO ;

- Agriculture, alimentation et forêt : titulaire William JEANNE, suppléant Stéphane SEGALA ;

- Finances, administration générale : William JEANNE (la représentation dans cette commission incombe au maire, qui ne peut se faire suppléer) ;

- Santé, affaires sociales, services publics (nouvelle commission) : titulaire Eric BORDAS, suppléant William JEANNE ;

- Eau, grand cycle et petit cycle (nouvelle commission) : titulaire Stéphane SEGALA, suppléant Erwan LECONTE ;

- Economie, tourisme, attractivité et développement local : titulaire Gaëlle VOISIN, suppléant Erwan LECONTE ;

- Climat et économie circulaire : titulaire Erwan LECONTE, suppléant Eric BORDAS ;

- Culture et patrimoine : titulaire Eric BORDAS, suppléant William JEANNE,

- Enfance, jeunesse, vie étudiante et sport : titulaire Gaëlle VOISIN, suppléant Thierry DULAC.

Le maire porte à la connaissance du conseil que le Grand Figeac remboursera les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions des commissions maire (information donnée lors du conseil communautaire du 14 avril).

2° Auprès du syndicat mixte Territoires d'énergie du Lot (TE 46), un représentant : titulaire Erwan LECONTE, suppléante Isabelle PAILLER ;

3° Auprès du SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) des écoles du RPI (regroupement pédagogique intercommunal de la vallée du Célé), deux représentants :

- titulaire Gaëlle VOISIN, suppléant Stéphane SEGALA

- titulaire Thierry DULAC, suppléant Erwan LECONTE

4° Auprès du syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés (SYDED du Lot), un représentant : titulaire Nanou SONEGO, suppléant Eric BORDAS ;

5° Auprès du SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Pescairie, un représentant : titulaire Stéphane SEGALA, suppléant Erwan LECONTE

6° Auprès du Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy, un représentant : titulaire Eric BORDAS ; suppléante : Isabelle PAILLER ;

7° Auprès de Lot Ingénierie , un représentant : titulaire William JEANNE ; suppléant : Erwan LECONTE

William JEANNE demande aux représentants qui viennent d'être désignés de lui transmettre, pour son information, les convocations aux réunions de ces divers commissions ou organismes, dont il n'est pas toujours destinataire, ainsi que les compte rendus.

Par ailleurs sur la suggestion d'Erwan LECONTE, il est décidé de réfléchir aux moyens de partager ces compte rendus entre l'ensemble des membres du conseil, pour leur bonne information. Un point sera fait lors d'une prochaine séance.

Enfin, William JEANNE indique qu'il a été élu membre du bureau du conseil communautaire, ce dont les membres du conseil se félicitent.

6. Désignation de référents et correspondants

Ces désignations ne sont pas soumises au vote du conseil.

L'Agence régionale de santé demande la désignation par la commune d'un référent moustique tigre. Eric BORDAS se propose pour cette fonction.

Le ministère des armées et des anciens combattants demande la désignation d'un correspondant défense, en charge de contribuer au développement de l'esprit de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires. Fabienne LAMBOLEZ se propose pour cette fonction.

William JEANNE retient ces deux candidatures.

7. Autres désignations

- commission de contrôle des listes électorales.

Il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal qui ne soit pas adjoint au maire.

Sont désignés : titulaire Sophie SONEGO ; suppléant Eric BORDAS

- commission communale des impôts directs

24 membres au total doivent être désignés, dont 7 membres du conseil municipal. Ces désignations sont reportées à la prochaine réunion du conseil.

8. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

- 8.1. Projet de construction d'une halle

Ce projet engagé par l'équipe précédente a déjà donné lieu à plusieurs échanges au sein de nouveau conseil, dans le cadre d'un groupe de travail constitué entre certains membres.

William JEANNE rappelle les données financières du pré-projet validé dans sa phase n° 2 par le conseil municipal le 9 décembre 2025.

Le coût estimatif hors taxes est le suivant :

- halle et ses abords : 230 325 euros
- espace de stationnement : 37 750 euros
- local de rangement : 45 390 euros
- marché de maîtrise d'œuvre : 33 600 euros (dont 18 000 euros d'honoraires du cabinet d'architectes Palimpseste et Alain Marty, qui viennent d'être réglés) ;
- étude : 3 600 euros

Le coût total HT de l'opération serait de **350 665 euros**, auquel s'ajoute la TVA au taux de 20%, soit 70 133 euros, récupérable au cours de l'exercice suivant à hauteur de 16 %, soit un débours final de TVA de 14026 euros.

Le coût total estimatif final net TTC est donc de **365 000 euros**.

Le financement envisagé par la précédente équipe est le suivant (sur la base du coût HT) :

- 94 039 de subvention de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement aux équipements ruraux). Une demande a été déposée le 7 janvier 2026, sans réponse à ce jour ;
- 62 693 de subvention du département du Lot au titre du FAST (fond d'aide pour les solidarités territoriales). La demande n'a pas été effectuée ;
- 193 932 euros d'autofinancement communal ;

Peuvent également être envisagés un financement de la région Occitanie à hauteur de 20 %, et un financement résiduel du Grand Figeac.

Un échange de vues entre les membres du conseil fait ressortir les éléments suivants :

- d'un côté le coût élevé du projet, non financé à ce jour, à mettre en regard du budget communal, et la nécessité de ne pas obérer d'autres actions prioritaires inscrites au budget primitif 2026 (entretien des voiries et logements communaux notamment) ;
- de l'autre, le réalisme qui s'impose à l'égard d'un projet lancé sous la précédente mandature et repris dans le programme de la liste Ensemble pour Sauliac ;
- par ailleurs la pertinence des emplacements respectivement retenus pour la halle et le parking est questionnée par certains – étant précisé toutefois que l'emplacement de l'actuel parking présente l'avantage d'être déjà viabilisé.

Un consensus se dégage, à ce stade, sur les orientations suivantes :

- revoir le projet pour arriver à un budget plus raisonnable, en particulier en questionnant la nécessité du local de rangement, en revoyant le cas échéant les dimensions de la halle et le coût du parking ;
- aller chercher les financements envisagés. Le conseil municipal mandate William JEANNE pour effectuer les demandes de subventions.

Un nouveau point sera fait lors du prochain conseil.

8.2. Logement locatif situé dans l'ancien presbytère

Les membres du conseil se sont rendus sur les lieux avant la séance pour visiter le logement à l'issue des travaux de rénovation. Il est apparu un défaut de conception, aucune évacuation d'eau n'étant prévue pour un lave-linge dans la cuisine/salle d'eau. Le point est à étudier, et le montant du loyer à fixer en conséquence.

- 8.3. Site internet de la commune

Le constat est partagé que de nombreuses rubriques du site officiel de la commune ne sont pas à jour et que, plus généralement, la conception du site est obsolète.

Sophie SONEGO signale l'existence de l'application « IntraMuros », application de référence des mairies et établissements publics de coopération intercommunale, utilisée par environ 200 communes lotoises. Cette application, facile d'utilisation, permet d'informer, d'alerter et de faire participer les habitants à la vie locale. La souscription à un tarif préférentiel (5 euros par mois) est ouverte en ce moment. Le conseil mandate Sophie SONEGO pour prendre les contacts nécessaires.

- 8.4. Répertoire des coordonnées des habitants

Il a été décidé de compléter le répertoire dont dispose actuellement la commune. L'objectif est de disposer des coordonnées de tous les habitants (adresses, adresses mel et numéros de téléphone), dans un but de communication d'informations diverses (actualités communales, coupures d'eau, sinistres etc.). Nanou SONEGO, en charge de ce dossier avec Fabienne LAMBOLEZ pour les aspects RGPD, fait part de l'avancement de ses travaux.

- 8.5. Demande de cession d'une partie de chemin communal

William JEANNE indique avoir été saisi par un habitant d'une demande de cession de la partie d'un chemin communal traversant des parcelles lui appartenant.

Après un échange de vues, le conseil est d'avis de refuser cette demande, pour deux motifs : d'une part, le chemin en question donne accès au Célé, d'autre part, cela créerait un précédent et risquerait de susciter d'autres demandes analogues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.